

SESSION DU 12 MARS 2015

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 6 mars 2015, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le jeudi 12 janvier 2015, à 19 heures, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Messieurs Michel PREVEAUX, André TEMPLIER, Loïc DECOURTIL, Michel AZAMBOURG, Madame Claudine MOULIN, Messieurs Gérard AMY, Christophe LEROY, Madame Evelyne LAFEUILLE, Messieurs Thierry HERON, Jean-Pierre SAULAS, Jean-Marc JANNEAU, Madame Sylvie BEHETRE, Messieurs Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Absent excusé : Monsieur Michel AZAMBOURG qui donne pouvoir à Monsieur Michel PREVEAUX

Secrétaire de séance : Monsieur André TEMPLIER

* * * * *

Préalablement à l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire donne lecture aux élus, pour information, du courrier de Monsieur Ivan LARROQUE - Conseiller Municipal, faisant part de sa démission à la date du 11 mars 2015 pour raisons professionnelles.

→ Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Les élus, à l'unanimité, acceptent le rajout d'un point à l'ordre du jour : la prise de compétence réseau par Chartres Métropole en matière de création, aménagement, entretien et gestion des installations et réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, de chaleur, de télécommunications, haut-débit et numérique ainsi que des services, installations et unités de production associés.

→ Personnel : Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité :

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois, en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés deux emplois à temps complet sur le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à raison de 35 heures par semaine.

Au vu de l'accroissement progressif du travail durant ladite période estivale, le premier agent sera recruté pour la période allant du 16 mars 2015 au 16 septembre 2015 inclus et le second agent pour la période allant du 15 avril 2015 au 15 octobre 2015 inclus.

→ **RN154 / RN12 - Aménagement à 2x2 voies par mise en concession autoroutière :**

⇒ **DREAL : Avis du Conseil Municipal sur le projet d'aménagement :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite la DREAL afin d'obtenir dans les meilleurs délais des plans - précis et à l'échelle, du projet d'aménagement à 2 x 2 voies de la RN154 avec mise en concession autoroutière. Ces plans permettront aux élus d'identifier plus précisément l'emprise du tracé sur le territoire communal, d'affiner et de défendre leur position.

⇒ **Constitution d'une commission communale :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de constituer une commission communale chargée d'étudier les problématiques locales liées à l'aménagement en 2 x 2 voies des RN154 et RN12 par mise en concession autoroutière. La commission communale sera composée de Messieurs Michel PREVEAUX, André TEMPLIER, Gérard AMY, Christophe LEROY, Thierry HERON, Jean-Marc JANNEAU, Marc PINSARD, Jean-Claude RIVARD et Madame Claudine MOULIN.

→ **FINANCES :**

⇒ **Acquisition tondeuse : Révision de la durée de financement :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le recours au prêt à taux zéro dit « Agilor » (produit proposé par le Crédit Agricole) pour financer l'acquisition d'une tondeuse frontale rotative John Deere d'un montant de 27 400 € T.T.C.;
- fixe la durée de remboursement à 37 mois (à raison d'une échéance annuelle soit 4 échéances de 6 850 €);
- donne toute latitude à Monsieur le Maire pour régulariser les écritures comptables qui en découlent.

Cette délibération corrige la délibération N°2014-062 du 16 octobre 2014.

⇒ **Admission en non-valeur : Impayé Bel Habitat Français :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables présentées par le Trésorier Principal de Chartres Banlieue pour un montant total de 61,33 €.

→ **SEIPC : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique :**

Le point est ajourné.

→ **CHARTRES METROPOLE :**

⇒ **Approbation des rapports d'évaluation des charges transférées de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées) concernant la gestion du gymnase Soutine et la dissolution du SYTER :**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur TEMPLIER, 1^{er} adjoint, qui donne lecture des rapports adoptés par la C.L.E.C.T. lors de sa séance du 9 décembre 2014 ; rapports relatifs :

- à l'évaluation des charges consécutive au transfert de la gestion du gymnase Soutine ;
- à l'évaluation des charges consécutive à la dissolution du SYTER (syndicat de travaux et d'entretien de la Roguennette) ;

Ayant ouï, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les deux rapports précités.

⇒ Approbation de la convention de mise à disposition du service instruction des autorisations du Droit des Sols de Chartres Métropole pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de la Commune de Gellainville :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier l'instruction des permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanisme d'information (CU a) et opérationnels (CU b) à la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole ;
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du service intercommunal d'instruction, telle qu'elle est annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à la signer.

⇒ Prise de compétence réseau :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité se prononce favorablement à la prise de compétence réseau par Chartres Métropole en matière de création, aménagement, entretien et gestion des installations et réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, de chaleur, de télécommunications, haut-débit et numérique ainsi que des services, installations et unités de production associés.

→ CENTRE DE GESTION : Habilitation pour passer un contrat cadre en matière d'action sociale :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat cadre en matière d'action sociale qui sera lancée en 2015, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016 ;
- **PREND ACTE** que la nouvelle offre lui sera soumise préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat cadre souscrit par le Centre de Gestion d'Eure et Loir, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

PREND ACTE que la mise en œuvre de la procédure ainsi que la gestion du contrat par le Centre de Gestion pourra donner lieu à des frais de gestion, décidés par le Conseil d'administration du Centre de Gestion.

→ Giratoire RN154 : Demande de subvention au titre de la DETR 2015 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite la DETR 2015 de la part de l'Etat pour la réalisation du giratoire en traverse de Bonville.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La séance est levée à 20h25.

* * * * *